

Cela seul suffit à prouver que nos colonies ne sont pas conquises.

M. Hahn-Buck, qui traite nos colonies de sacripans, devrait venir faire un tour dans les casernes de Paris; on lui rendrait, et promptement, la monnaie de son outrage.

Pour toute la correspondance: J. Reboux.

### INDUSTRIE ET COMMERCE

On écrit de Londres, 24 décembre: Il existe dans les districts qui s'occupent spécialement de la filature un préjugé bien caractérisé contre le coton des Indes, à ce point que la semaine dernière, un ministre méthodique demandant à Dieu dans une prière publique, de vouloir bien accorder le retour du coton pour mettre un terme aux souffrances du Lancashire, un des assistants s'écria tout haut: «Pourvu que ce ne soit pas du coton des Indes, mon Dieu!»

Les plus grands économistes anglais ne sont pas d'accord sur ce sujet. M. Bright a dit dans son discours à Birmingham que les récoltes des Indes pouvaient remplacer les récoltes de l'Amérique qui est tribut onéreux, et que dès à présent la récolte existante pouvait donner de l'ouvrage aux ouvriers, trois jours par semaine.

M. Cobden soutient que les récoltes des Indes ne pouvaient être d'aucune utilité pour l'industrie colonnière, et cela pour plusieurs raisons: C'est que les détenteurs des stocks de coton indien, tant que le blocus américain continue, tiennent les prix tellement élevés que les filateurs ne peuvent travailler qu'à perte; les cotons des Indes sont en outre d'une qualité inférieure et est tellement faible et court qu'il faudrait changer tout le système mécanique et remplacer tous les métiers existants pour le travailler d'une manière utile. Cette dépense équivaldrait au montant des sacrifices nécessaires pour nourrir la population entière du Lancashire pendant un an.

### FAITS DIVERS.

La réouverture de Notre-Dame de Paris a eu lieu mercredi pour les premières vêpres de la fête de Noël.

Les travaux de réparation générale sont achevés, mais les chapelles latérales attendent encore leur décoration. Les peintures bleues et or qui restaient encore aux vitres lors du Te Deum du 15 août ont entièrement disparu.

Les tableaux qui décoraient le chœur ne sont pas remplacés; ils sont destinés au Musée de Louvre.

Les deux autels de la Vierge et de Saint-Marcel, qui étaient placés dans le transept, de chaque côté de la grille du chœur, ont été enlevés pour être remplacés ailleurs.

On dit que la chapelle de la Vierge sera placée derrière le grand autel. Les sièges archiepiscopaux sont établis près de la grille de l'avant-chœur. Les verrières nouvelles sont fort belles. On a remplacé, dans le sanctuaire, le beau groupe en marbre de la Descente de Croix, et les statues en bronze de Louis XIII et de Louis XIV.

Mercredi et jeudi, une foule immense n'a cessé de visiter la basilique nationale si heureusement restaurée par M. Viollet-Leduc.

On s'arrête surtout devant le monument élevé à la mémoire de Monseigneur Affre, et qui est livré pour la première fois aux regards du public. Ce monument est situé, au pourtour du chœur, dans une chapelle latérale, à côté de la grande sacristie.

Le lundi 5 janvier, aura lieu la translation des dépouilles mortelles des archevêques de Paris dans le nouveau caveau qui leur a été préparé sous le chœur. Ces dépouilles se trouvent actuellement déposées dans un caveau sous le bas côté de droite.

A cette occasion, un service solennel sera célébré, pendant lequel la Société des artistes musiciens, dirigée par M. Tilmant, exécutera le Requiem de Mozart.

On assure, dit le Journal du Cher, que les derniers rapports des inspecteurs généraux des prisons sont unanimes à proposer une mesure sur laquelle quelques Conseils généraux ont appelé l'attention du ministre de l'intérieur: c'est la création d'un pénitencier agricole pour les jeunes filles, comme il en existe déjà pour les jeunes détenus. Elles y recevraient une éducation spéciale, les cultivateurs et les fermiers pourraient venir les y chercher pour en faire des domestiques utiles.

On lit dans le Progrès de Lyon: La présence d'esprit est un trésor inestimable en certaines occasions. Il y a quelques jours — ou plutôt quelques nuits — un jeune homme, qui fait beaucoup de bruit de ses succès dans le monde, profitant du brouillard épais, se hâssa sur les épaules de deux de ses amis jusqu'à un balcon situé dans une de nos rues les moins fréquentées.

Ce n'était pas un voleur, on l'a déjà reconnu, mais simplement un jeune homme mystifié par une dame qu'il ennuyait de ses poursuites. Pendant une heure, il attendit que la porte, donnant sur le balcon, voulut bien s'ouvrir. Mais elle restait obstinément fermée, et le froid augmentait à chaque minute. Déjà le brouillard avait percé ses vêtements. La place n'était plus fréquentée.

Il frappa plusieurs fois discrètement au carreau.

Bientôt un monsieur enveloppé de sa robe de chambre vint ouvrir.

— Qui demandez-vous? fit-il avec colère.

— Je ne demande rien, monsieur, je monte au troisième.

— Ah! c'est différent! et le monsieur ferma sa porte.

Le malheur du Lovelace jugea prudent de descendre et le lendemain les journaux annonçaient une jambe cassée de plus.

Les magistrats de Londres s'efforcent aujourd'hui de calmer la panique répandue par les exploits des étrangers. On ne saurait trop louer cette manière d'agir. La peur est devenue excessive chez les personnes qui ne pouvant faire les frais d'une course en voiture, sont exposés aux attaques des bandits et les habitants les plus pauvres, ceux qui ont le moins à redouter les étrangers à cause de la fréquence de leur course, sont ceux qui prennent le plus de précautions et redoutent le plus d'être attaqués.

Peut-être eût-on vu les cas d'attaque diminuer rapidement si, au lieu d'accroître le nombre des constables, on eût organisé des patrouilles montées, offert des primes, d'arrestation et annoncé que les châliements les plus sévères attendraient les criminels livrés à la justice. Dans l'état actuel des choses, le nombre des cas d'étranglement est aussi grand que jamais. Toutefois, il paraît que l'on a beaucoup exagéré ce nombre. Les étrangers ne vont pas jusqu'à donner la mort à leurs victimes, mais seulement à les suffoquer, leur faire perdre l'usage des sens pendant qu'ils accomplissent leurs vols, et les histoires d'étranglement suivi de mort sont, paraît-il, purement chimériques.

D'ailleurs, tout l'argent disparu des poches des prétendus étrangers n'est pas entré dans celles des étrangers, mais c'est un excellent moyen d'expliquer la perte d'un argent sur la disparition duquel on ne veut pas rendre de comptes, et les étrangers sont chargés de bien des méfaits qu'ils n'ont point commis. Quelque chef de détectives ait constaté cela, il admet cependant que le nombre des cas d'étranglement est suffisant pour justifier bien des alarmes.

Voici comment un journal raconte les malheurs et les angoisses terribles de nos chers voisins les Anglais:

Leur capitale, hélas! est devenue inhabitable. Londres n'est plus, à cette heure, qu'une vaste succursale de la forêt de Bondy. Les parcs sont tout ce qu'il y a de plus dangereux; il n'est pas prudent de s'aventurer dans les squares. On détrousse les passants et les promeneurs dans les rues les plus vivantes et les plus fréquentées. Et non pas au milieu de la nuit, non pas même le soir, mais en plein jour, je dirais en plein soleil, s'il y avait quelquefois du soleil à Londres.

Et non-seulement on est arrêté, volé, pillé, dépouillé, mais on est encore quelque peu assassiné. Oh! pas tout à fait, il faut être juste.

Ah! c'est que nos excellents voisins connaissent mieux que nous la puissance de l'association. C'est pour cela que messieurs les voleurs anglais ont capitalisé leurs talents variés et ont fondé une vaste compagnie pour l'exploitation de vive force — l'exploitation en douceur est à la mode depuis longtemps — de la poche d'autrui. Cette société en commandite a pris un nom tout à fait formidable: elle s'intitule Société des Etrangers de Londres.

Voici comment opèrent les associés: Ils ne parlent jamais seuls « en recouvrement ». Ils vont deux à deux, — un homme et une femme, le plus ordinairement. Après avoir eu un promeneur à l'aspect cossu, ils s'approchent de lui doucement, par derrière. L'homme saute alors à la gorge du malheureux, serre la cravate, et ainsi donne à la femme la facilité de passer l'inspection. En un tour de main on est « nettoyé ». On n'a pas le temps de pousser un cri.

On comprend le désespoir et la consternation de la police de Londres, de cette police si active, si ingénieuse, si subtile; qui avait la prétention d'être la première du monde, même avant celle de Paris. Elle a heu se multiplier, inventer chaque matin quelque ruse nouvelle, toujours elle arrive trop tard. Jusqu'ici son rôle a été de se borner à ramasser les victimes, à les mettre en voiture et à les reconduire à leur domicile.

Si encore ces misérables « Garotteurs », ainsi on les appelle familièrement, avaient quelque usage du monde, mais non, ils ne respectent rien, ni l'âge, ni le sexe, ils vous dévalisent un jour, un membre de la chambre haute avec le même sans gêne que le dernier des bouhiquiers. C'est à faire frémir.

Avant-hier, c'était un riche négociant de la cité qui était dévalisé. Hier on a tout pris à une pauvre lady, tout, jusqu'à ses bagues et à ses boucles d'oreilles.

Plus de paix désormais, plus de sécurité, plus de bonheur. Pour un Anglais, vivre si c'est ne pas vivre. Désormais tout habitant de Londres qui sort de la maison, ne fut-ce que pour aller acheter un cigare à deux pence, à l'air de partir pour la guerre. Tout le monde est armé jusqu'aux dents. Les plus honorables commerçants ont un faux air de Fra Diavolo. Sous les paletots on aperçoit les crosses de révolvers, l'acier des poignards brille à toutes les ceintures, toutes les cannes sont des cannes à épée.

Même cela donne lieu à un grand commerce. Déjà plusieurs maisons se sont fondées pour la vente d'armes spéciales contre les garroteurs. Déjà deux de ces maisons ont fait fortune. Il faut tirer partie de tout.

La plus ancienne feuille d'impression qui paraisse avoir été éditée, périodiquement celle qui a été mise en vente le 23 juillet dernier avec la collection Libri, et dont il existe un double au musée Britannique. Elle a pour titre: «Nouveaux Zélandais, ou Hispánico und Italien.» (Nouvelles d'Espagne et d'Italie), et porte la date de février 1534. Le catalogue en donne la description suivante: «Journal d'une excessive rareté, paraissant avoir été imprimé à Nuremberg. Il contient la première nouvelle de la découverte du Pérou, et est resté inconnu de tous les bibliographes que nous avons pu consulter. Il y est dit que le gouverneur de Panumyra (Panama), dans les Indes, a écrit à Sa Majesté l'empereur Charles-Quint qu'un navire est arrivé du Pérou avec une lettre du regent Francisco Pizarro (Pizarre), annonçant qu'il a débarqué et qu'il a pris possession du pays; que, avec deux cents Espagnols, infanterie et cavalerie, il s'est rendu aux possessions d'un grand seigneur nommé

Cassillo, qui a remporté un succès que l'on ne peut pas mesurer, et qu'il s'est emparé de 5,000 castillons (pièces d'or), et de 20,000 marcs d'argent et enfin qu'il a obtenu 2 millions en or dudit Cassillo, etc.

Ce document est, de tout, le plus ancien que l'on connaisse concernant la conquête du Pérou.

On écrit de Lisbonne, 12 décembre: Un affreux accident est arrivé sur le chemin de fer de l'Est. Un convoi portant des matériaux et environ 200 ouvriers, passait sur le pont de Sor, quand tout à coup ce pont s'écroula; le train entier fut précipité dans la rivière; on dit que 100 personnes ont été tuées et un grand nombre blessés.

Sous ce titre: Révolte des femmes condamnées de Perth, on lit dans le Times: Dimanche après-midi, à l'heure des offices, l'alarme fut répandue dans la ville de Perth à la nouvelle que les femmes détenues dans la prison générale s'étaient rendues maîtresses des gardiens. Et que plusieurs d'entre eux s'étaient sauvés. Cette alarme semblait confirmée par la présence d'un détachement du 25<sup>e</sup> régiment s'élançant à travers South Inch, dans la direction de la prison, tandis qu'une troupe de policemen était transportée sur les lieux dans des chars.

Une révolte avait éclaté dans la chapelle, pendant le service divin, parmi les 300 femmes détenues. Des gardiens femelles avaient été frappés jusqu'à perdre connaissance. Voyant le désordre croître, les gardiens mâles tirèrent quelques coups de révolvers sur les têtes des révoltées; il en résulta un certain apaisement jusqu'à ce qu'enfin le tumulte cessât tout à fait. On éprouvait dans le même moment de grandes craintes d'une révolte parmi les condamnés hommes, dont plusieurs, à ce que l'on avait appris samedi, étaient en possession des clefs qui ouvraient leurs cellules, et, en conséquence, on avait résolu de faire appel à la police de la ville, et aux militaires casernés à Perth.

A la nouvelle de la révolte, M. Welsh, directeur de la police de la ville, s'était rendu à la prison avec un corps nombreux de constables armés d'épées, de bâtons et de couteaux. Un détachement du 25<sup>e</sup> régiment s'en rendit aussi promptement sur les lieux. Avec l'aide des militaires et de la police, les femmes furent transportées une par une de la chapelle à leurs cellules et à deux heures du soir tout était rentré dans l'ordre.

Les condamnés (hommes) ne bougèrent pas, mais on crut prudent de garder dans la prison la police et la troupe pendant toute la nuit. Il y a toute raison de croire que l'insubordination des femmes dans la chapelle avait été concertée pour donner aux hommes l'occasion de renverser les gardiens, et de mettre tous les condamnés, hommes et femmes en liberté.

Une jeune fille romanesque, nommée Bridget Silk, demeurant dans le Eastchester county, Etat de New-York, a quitté dernièrement sa famille et est arrivée dans la cité impériale habillée en zouave. Là, elle se présente à plusieurs bureaux de recrutement; mais partout son stratagème fut découvert et elle fut évincée. Reconnaissant qu'elle ne pourrait réussir dans son premier projet, elle s'adressa à un bureau maritime et demanda un emploi de garçon de chambre sur un navire quelconque, ou de matelot sur un baleinier. Là, comme dans les bureaux militaires, elle fut reconnue, et l'agent la fit conduire devant le surintendant Kennedy, qui l'a retenue et a donné avis à sa famille.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

### BULLETIN FINANCIER.

27 décembre 1862.

Le marché est meilleur.

Les spéculateurs, d'abord un peu hésitants, se mettent enfin à la hausse.

La rente et les chemins sont fermes, ainsi que la plupart des valeurs industrielles; quant aux actions des établissements de crédit, elles continuent à être l'objet d'une faveur marquée.

La rente, ouverte à 69.65, son cours le plus bas, a fermé à 69.90, son cours le plus élevé.

L'emprunt italien a varié de 72.40 à 72.20.

Les primes sur cette valeur sont bien-touques.

La Bourse de Londres est fermée aujourd'hui et demain.

Les fonds de Vienne ne sont pas affichés.

Le Mobilier français s'est traité de 115 à 1125; le Mobilier espagnol de 765 à 775; l'Orléans de 1067.50 à 1070; le Nord de 1037.50 à 1040; l'Est de 522.50; le Lyon de 1158.75 à 1155; le Midi de 806.25 à 810; l'Ouest de 580; le Saragosse de 658.75 à 656.25; le Nord de l'Espagne de 522.50 à 525.

Les Autrichiens sont tenus de 508.75 à 510; les Lombards de 588.75 à 587.50; les Russes de 430 à 440; les Romains de 340 à 338.75; les Portugais de 520; les Transatlantiques de 552.50 à 555; les Suez de 502.50; les Rivioli à 222.50; les Ports de Marseille à 608.75; les Magasins généraux à 665.

L'Ouest-Suisse est à 153.75 et le Central-Suisse à 485.

Cours moyen du comptant: 3 % 69.75.

Banque de France, 3.380.

Crédit foncier, 1.385.

Pour extrait: J. Reboux.

### THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 28 décembre.

Pour les représentations de M. WICART, fort tenor, et de M<sup>lle</sup> DE MAESEN.

LIVRE III CHAPITRE I<sup>er</sup>, vaudeville en 1 acte.

GUILAUME-TELL, grand opéra en 4 actes.

LE BOURREAU DES GRANES, vaudeville en 3 actes.

Bureaux à 4 h. 3/4. — On commencera à 5 h. 1/4.

Le sieur ROYVAL, boulangier et marchand, rue de la Brasserie, 23, Roubaix, informe le public qu'à dater de ce jour on pourra acheter chez lui des machines à toutes espèces, ainsi que les aigüines, vaigües et sons, le tout en première qualité et à des prix très modérés.

### OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES.

Construction du quartier neuf de Luxembourg.

En vertu des traités passés avec la ville de Paris, et approuvés par décret Impérial.

Ouverture de la souscription pour la troisième série des obligations hypothécaires de la société du quartier neuf de Luxembourg, comprise dans l'émission totale de douze mille huit cent obligations.

Les premières et deuxième séries sont entièrement souscrites.

Conditions et avantages de la souscription.

1<sup>re</sup>. Les obligations émises à cinq cents francs sont remboursables à six cent vingt-cinq francs, par voie de tirage au sort annuel et dans un délai de 46 ans.

2<sup>es</sup>. Ces obligations produisent un intérêt annuel de vingt-cinq francs, payables sans frais ni impôts, les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans les départements, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3<sup>es</sup>. Le versement des souscriptions s'opère, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième et de mois en mois à partir de la date du premier versement qui a lieu en souscrivant.

4<sup>es</sup>. Les souscripteurs jouissent de la totalité des intérêts sur le montant de leur souscription, à partir du jour du versement du premier cinquième.

5<sup>es</sup>. Il est attribué une bonification immédiate de 4 fr. 16 c. par chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

6<sup>es</sup>. Les titres sont nominatifs ou au porteur au choix des prêteurs.

Le remboursement des obligations et celui de la prime de 125 francs sont garantis par voie d'inscription hypothécaire prise au profit des porteurs d'obligations sur tous les terrains, maisons et constructions composant et devant composer ledit quartier, et représentant une valeur de quinze millions huit cent quarante-cinq mille francs.

Cette inscription a été prise au bureau des hypothèques de Paris (1<sup>er</sup> bureau, vol. 958, n<sup>o</sup> 134) le 12 avril 1861.

As aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse de Paris.

Situation de la Société.

Quarante-cinq mille mètres de terrains tous en façade, au prix moyen de cent cinquante fr. le mètre, ci. 6,750,000

Un million deux cent mille fr. en espèces sur le capital social, 1,200,000

Un million neuf cent mille fr. non encore employés sur le produit des 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> séries des obligations, ci. 1,900,000

Un million huit cent mille fr. restant à fournir en travaux par les entréprenneurs à titre d'apport social, ci. 1,800,000

Le produit successif de l'émission de la 3<sup>e</sup> et de la 4<sup>e</sup> série, ci. 3,200,000

Total. 14,850,000

Cette garantie affectée exclusivement par voie d'inscription hypothécaire au profit des porteurs d'obligations, il faut ajouter les maisons en construction, celles déjà construites et entièrement louées, au nombre de quarante.

La souscription est ouverte, dans le département du Nord, chez MM.

Lille, VENTRE, DECOUX et C<sup>ie</sup>, banquiers, centralisateurs pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 42, rue Royale; — Ch. DEMAY, agent de commerce, 20, rue Maastricht; — Les agents de change près la Bourse de Lille.

Avesnes, MAILLET, banquier.

Gambrai, MOUTON et C<sup>ie</sup>, banquiers; — BAUTISTA et LALEU, banquiers.

Douai, L. DUPONT et C<sup>ie</sup>, banquiers; — A. DUBOIS et C<sup>ie</sup>, banquiers; — DUBOIS et C<sup>ie</sup>, banquiers; — Les agents de change près la Bourse de Douai.

Dunkerque, HAMOIS, CARPENTIER et C<sup>ie</sup>, banquiers; — Les agents de change près la Bourse de Dunkerque.

Valenciennes, L. DUPONT et C<sup>ie</sup>, banquiers; — E. LAFAYE et C<sup>ie</sup>, banquiers.

Maubeuge, LEJEUNE, CH. GUIGAND et C<sup>ie</sup>, banquiers; — HORRÉ et GANTIER, banquiers.

Tourcoing et Roubaix, JULES DECOUX, VERNIER, VERLEY et C<sup>ie</sup>, banquiers.

Armentières, VOUSSEN-CASTRIQUE, banquier.

Bavay, A. CRAPPEZ, banquier.

Furmes, Ch. SYTER et C<sup>ie</sup>, banquiers.

Le Quesnoy, BEAUVAIS, banquier.

Landreies, HUBERT QUÉNOT et C<sup>ie</sup>, banquiers.

Le Cateau, L. DUPONT et C<sup>ie</sup>, banquiers.

Bergues, DEKESTER et C<sup>ie</sup>, banquiers.

Merville, DEHOIDE-HERDIN, banquier.

Saint-Amant, A. NICOLLE, banquier.

Condé-sur-l'Escaut, MARÉCHAL, banquier.

Hazebrouck, A. LÉGRAND et C<sup>ie</sup>, banquiers. 3437-11,535.

Les pelgnes en caoutchouc connus et avantageusement par leur bonne qualité et surtout leur douceur à l'usage, sont maintenant MEILLEUR MARCHÉ qu'aux autres et en tôle.

Prize Médal à Londres, 1862, accordée à M. Fauvel — Delabarre, fabricant breveté depuis 45 années, s. g. d. g. Dépot chez tous les parfumeurs et merciers.

10761-3213

### THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 28 décembre.

Quatrième et dernière représentation de M<sup>lle</sup> SCRIVANECK.

1. LES RESSOURCES DE JONATHAN, comédie-vaudeville en 1 acte.

2. LES DEUX AVEUGLES, opérette en 1 acte.

3. LA FILLE DE DOMINIQUE, comédie-vaudeville en 1 acte.

4. LA GARDIENNE DE DINDONS, comédie-vaudeville en 3 actes.

5. M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira le rôle de la gardienne de dindons.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/4. On commencera à 6 h.

Lundi, 29 décembre 1862.

Spécialité extraordinaire.

Au bénéfice de M<sup>lle</sup> FONVET.

Avec le concours de M<sup>lle</sup> SCRIVANECK.

Abonnements et entrée de faveur au théâtre généralement suspendus.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK jouera dans deux pièces: Première représentation de LES INVALIDES DU MARIAGE, Comédie nouvelle en 3 actes.

LA FIOLE DE CAGLIOSTRO, vaudeville en 1 acte.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira deux rôles de différents caractères qu'elle a joués au théâtre du Palais-Royal.

UN BAIN À LA SAMARITAINE, Monologue comique.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira le rôle de Bérénice qu'elle a créée au théâtre du Palais-Royal.

UN HOMME DU SUD, DU LA QUESTION DU COTON.

À-propos burlesque en 1 acte, mêlé de couplets.

RISSETTE, vaudeville en 1 acte.

Ordre: 1. Rissette. 2. Les Invalides. 3. La fiole. 4. Un bain. 5. Un homme du Sud.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/2. Le soir du même à 9 heures.

Pris des places.

Loges de première galerie, 3 fr.; deuxième galerie, 2 fr. 50; stalle d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalle de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr.; parquette, 1 fr. 25; parquette, 75 cent.; amphithéâtre, 50 cent.

On peut se procurer des billets à l'avance, de 9 heures à 4 heures, chez J. Reboux, Grande-rue, 56.

### COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. ses consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tout mélange, très gais et bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants:

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville) (octroi compris), 1 fr. 85

GROSSE GAILLETIERE (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville) (octroi compris), 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville) (octroi compris), 1 fr. 80